

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-deuxième session

Rome, 8-9 septembre 2004

**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE PROJETS, PROGRAMMES ET DONS
EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

I. PROPOSITIONS DE PROJETS/PROGRAMMES

1. Les propositions de projets/programmes ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-deuxième session. Deux autres propositions de projets, que le Conseil approuvera sans doute à sa quatre-vingt-troisième session, ont également été discutées.

Afrique orientale et australe

**Burundi: Programme transitoire de reconstruction après-conflit
(EB 2004/82/R.12 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/82/R.12/Rev.1)**

2. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 11,30 millions de DTS pour financer au Burundi le Programme transitoire de reconstruction après-conflit. Le Conseil d'administration a chaleureusement félicité le FIDA d'avoir entrepris une étude complète du conflit avant de formuler le programme, ce qui avait permis au Fonds et au Gouvernement de transition du Burundi de mettre au point un programme tenant compte des effets du conflit. Le Conseil a solidement appuyé l'approche fondée sur les Comités de développement communautaire (CDC) qui était à la base du programme et il a instamment demandé au FIDA de poursuivre ses efforts de concertation avec le gouvernement pour assurer la pleine intégration des CDC à la stratégie de décentralisation qu'il était prévu de mettre en œuvre comme prescrit par l'Accord de paix d'Arusha. En particulier, la fourniture de services d'aide juridique aux femmes rurales victimes de violences sexuelles et autres constituait une mesure novatrice qui contribuerait beaucoup à restaurer la dignité des femmes et à faciliter leur réinsertion dans la société. Le Conseil s'est dit préoccupé par le fait que le cofinancement par le Fonds de l'OPEP n'avait pas encore été confirmé et a espéré que cette question serait réglée dès que possible. Le Conseil a été informé que le Gouvernement belge avait l'intention de fournir un appui aux communautés rurales couvertes par le programme dans le cadre du programme conjoint FIDA/Fonds belge de survie (PC-FBS). Le FIDA, agissant pour le compte du FBS, enverrait des missions sur le

terrain pour formuler en détail la composante FBS du programme, qui serait pleinement intégrée à celui-ci.

Rwanda: Mémoire du Président: Recalibrage et nouvelles dispositions d'exécution du projet de développement des ressources communautaires et des infrastructures de l'Umutara (Prêt n°537-RW) (EB 2004/82/R.13 + INF.4)

3. Le Conseil d'administration a approuvé la proposition concernant le recalibrage et les nouvelles dispositions d'exécution du projet susmentionné et, ce faisant, a exprimé sa satisfaction de ce que ce projet appuyé par le Mécanisme flexible de financement (MFF) ait été évalué entre deux de ses phases, ce qui avait permis d'en réorienter les composantes et d'adopter de nouvelles dispositions pour son exécution. Des observations ont été formulées au sujet de la nécessité d'appliquer une approche territoriale intégrée dans cette nouvelle province ainsi que de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation élaborée récemment. Des éclaircissements ont été donnés au sujet du problème foncier, que l'on s'attacherait à résoudre dans le cadre de la sous-composante relative à la gestion participative des terres. Les sept nouveaux indicateurs de suivi retenus comme déclencheurs du passage du deuxième au troisième cycle du projet ont été approuvés, en particulier ceux concernant le système de suivi et d'évaluation. Le problème, pendant cette deuxième phase, tiendrait à la capacité des organes décentralisés de l'administration et des comités locaux élus de tenir compte des plans de développement des populations rurales et de les mettre en œuvre efficacement. Le Conseil a approuvé les recommandations formulées par le Président dans son mémoire (EB 2004/82/R.13) et les amendements ci-après au prêt n°537-RW: i) rationalisation du projet en ramenant de cinq à trois le nombre de ses composantes; ii) extension de la zone du projet des quatre districts initiaux aux huit districts de la province de l'Umutara; iii) révision des catégories de prêts et du pourcentage des dépenses pouvant être financées par le FIDA au titre du prêt n°573-RW afin de les aligner sur les catégories de prêts envisagées par celui-ci et de réaffecter les fonds en conséquence; et iv) ajustement des indicateurs de suivi retenus pour le déclenchement du passage du deuxième au troisième cycle à la lumière de l'expérience tirée récemment de l'exécution du projet.

Asie et Pacifique

Sri Lanka: Programme de partenariat et d'appui aux moyens de subsistance dans les zones arides (EB 2004/82/R.15 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/82/R.15/Rev.1)

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 15,10 millions de DTS et un don de 240 000 DTS et, ce faisant, a exprimé son plein appui au programme.

Proche-Orient et Afrique du Nord

Azerbaïdjan: Projet de développement du Nord-Est (EB 2004/82/R.17 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2004/82/R.17/Rev.1)

5. Le Conseil d'administration a approuvé pour ce projet un prêt de 8,60 millions de DTS et a souligné la nécessité de garantir une participation active des femmes afin de renforcer le projet.

Yémen: Projet de gestion communautaire des ressources à Al-Dhala (EB 2004/82/R.18 + Sup.1 + Corr.1) (désormais EB 2004/82/R.18/Rev.1)

6. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 9,80 millions de DTS pour le projet de gestion communautaire des ressources à Al-Dhala. Quelques questions ont été posées touchant les modalités institutionnelles d'exécution du projet et en particulier la raison pour laquelle il avait été décidé de créer une unité de coordination du projet plutôt que d'intégrer les modalités d'exécution du projet aux structures du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation. En outre, le Conseil a demandé un complément d'information au sujet du rôle du Ministère de l'eau ainsi que de l'harmonisation des interventions prévues dans le cadre du projet et du processus de décentralisation. Il a été expliqué que

l'intégration de l'unité de gestion du projet au Ministère de l'agriculture et de l'irrigation ne serait possible qu'une fois que le plan de restructuration du Ministère lui-même aurait été rédigé et approuvé. Telle était l'approche à la base du projet. Le Ministère de l'eau était membre à part entière du Conseil d'administration du Fonds social pour le développement qui serait chargé, dans le cadre du projet, de mettre en œuvre la composante relative à l'approvisionnement en eau potable. Les responsabilités en matière d'irrigation continuaient de relever du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, qui était également chargé de la direction d'ensemble de l'exécution du projet et qui présidait le Comité directeur. En ce qui concerne l'organisation des activités prévues dans le cadre du projet, il s'était avéré nécessaire, en raison de la structure organisationnelle du projet, de prendre des dispositions pour garantir que des représentants des conseils de districts et du conseil du gouvernorat participent aux Comités de coordination du projet au niveau des districts ainsi qu'au Comité directeur au niveau du gouvernorat. De la sorte, le programme de travail et le budget annuel du projet pourraient être pleinement intégrés aux plans des districts puis à ceux du gouvernorat.

7. Le Conseil d'administration a également discuté les projets ci-après en vue d'accélérer leur approbation à sa quatre-vingt-troisième session, en décembre 2004.

**Népal: Programme de baux forestiers et d'élevage
(EB 2004/82/R.14)**

**Brésil: Projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est
(EB 2004/82/R.16)**

8. En réponse aux observations formulées par l'Administrateur représentant les États-Unis concernant les structures d'exécution du projet (qui englobent le Ministère du développement agricole, le Service brésilien d'aide aux petites et microentreprises et deux banques), des éclaircissements ont été fournis au sujet des divers accords à conclure pour constituer une alliance opérationnelle en vue de l'exécution du projet. La crainte a été exprimée que l'établissement d'une telle structure ne prenne du temps, mais le Conseil a été informé que le FIDA suggérerait aux autorités brésiliennes de faire le nécessaire pour commencer à préparer immédiatement les accords interinstitutions requis.

II. PROPOSITIONS DE DONS

9. À sa quatre-vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de dons ci-après:

**Dons d'assistance technique au titre du guichet mondial/régional (dons) pour la recherche et la formation agricoles menées par des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
(EB 2004/82/R.19)**

10. Les trois dons ci-après ont été approuvés au titre de cette catégorie:

Institut international d'agriculture tropicale (IITA): Programme d'amélioration des moyens de subsistance des ruraux en Afrique de l'Ouest et du Centre par l'adoption de systèmes productifs et compétitifs de culture de l'igname – phase II

11. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, pour un montant de 1,5 million de USD.

Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI): Programme visant à vaincre la pauvreté dans les communautés de producteurs de noix de coco: les ressources génétiques du cocotier au service d'un mode de subsistance durable

12. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, pour un montant de 1,0 million de USD.

Institut international de recherches sur le riz (IRRI): Programme de gestion des paysages rizicoles dans les hautes terres marginales dans une optique de sécurité alimentaire et de préservation de l'environnement

13. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, pour un montant de 1,19 million de USD. Il a été précisé que l'accent mis sur les hautes terres allait dans le sens de la stratégie régionale de prêts pour la région de l'Asie et du Pacifique. Les activités étaient ciblées non pas sur le riz en soi mais sur les systèmes rizicoles présentant des possibilités de diversification des cultures, parfois même par abandon de la riziculture lorsqu'une production accrue de riz ne s'avérait pas rentable pour les petits exploitants. Les technologies prometteuses issues de ce programme de recherche seraient appliquées à plus grande échelle dans le cadre des futurs prêts du FIDA à la région.

Dons d'assistance technique au titre du guichet mondial/régional (dons) pour la recherche et la formation agricoles menées par des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI (EB 2004/82/R.20)

14. Les deux dons ci-après ont été approuvés au titre de cette catégorie:

Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP): Programme de formation de coalitions stratégiques et de promotion de l'innovation et de l'apprentissage en matière de finance rurale

15. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, pour un montant de 1,2 million de USD.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI): Initiative régionale concernant la demande d'eau

16. Le Conseil d'administration a approuvé ce don, pour un montant de 1,2 million de USD.

Don d'assistance technique en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour le Programme visant à renforcer la sécurité d'accès des ruraux pauvres à la terre et aux services d'appui corrélés (EB 2004/82/R.21)

17. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 900 000 USD en faveur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour financer les dépenses opérationnelles et administratives et les activités afférentes à la première phase d'un programme de deux ans, d'une valeur d'environ 1,9 million de USD.

Don d'assistance technique administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en faveur du Programme régional d'appui au réseau de développement des plantes médicinales en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay (EB 2004/82/R.22)

18. Le Conseil d'administration a approuvé ce don d'un montant de 1,0 million de USD. En réponse à une observation formulée par l'Administrateur représentant le Koweït, il a été expliqué que le FIDA envisagerait certainement de répéter une telle initiative en Afrique et dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord en exploitant au plan régional l'expérience acquise. En réponse au solide appui exprimé par plusieurs membres du Conseil d'administration, il a été mentionné qu'il s'agissait en l'occurrence d'un domaine d'activité novateur pour le Fonds, d'autant que les plantes médicinales et aromatiques faisaient partie de cultures négligées et sous-exploitées qui présentaient néanmoins un fort potentiel de génération de revenus pour les petits exploitants. Le rôle joué par l'UNOPS en tant que seul fournisseur d'appui administratif aux pays bénéficiaires a été expliqué. En outre, il a été précisé que c'était l'unité régionale de coordination qui exécuterait le programme et que les opérations seraient supervisées par le FIDA.

Don d'assistance technique au Belize, au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama pour l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA) – Phase VI (EB 2004/82/R.23)

19. Lorsqu'il a approuvé le don susmentionné, d'un montant de 1,23 million de USD, le Conseil d'administration a commenté favorablement la participation du FIDA à la RUTA. L'Administrateur représentant la Suisse a fait observer que le cadre logique du programme devrait quantifier les indicateurs et comporter un programme de travail plus détaillé, et notamment des activités plus spécifiques dans le contexte de l'Accord centraméricain de libre-échange (ACALE). Des éclaircissements ont été demandés au sujet des coûts élevés du programme, particulièrement dans la catégorie des dépenses de personnel et des consultants recrutés pour des périodes de longue durée. L'Administrateur représentant les Pays-Bas, qui avait déjà communiqué ses observations par écrit et reçu une réponse écrite, a appuyé les observations formulées par l'Administrateur représentant la Suisse. En outre, il a considéré que le programme devrait être davantage axé sur la demande.

20. Le Conseil d'administration a été informé que les observations formulées seraient portées à l'attention du Comité directeur de la RUTA. Il a été expliqué qu'une version plus détaillée du programme de travail existait déjà et que le cadre logique serait complété au moyen d'indicateurs quantitatifs. Ce programme de travail prévoyait comme activité prioritaire pour 2005 une analyse de l'impact de l'ACALE dans la région. S'agissant des coûts élevés du programme, il a été expliqué qu'une proportion importante (près de 45%) desdits coûts correspondait à du personnel détaché auprès de la RUTA par d'autres organismes. Les ressources du FIDA serviraient principalement à financer les services de consultants recrutés pour des périodes de courte durée ou de longue durée et à cofinancer, avec le Department for International Development (Royaume-Uni) et la Banque mondiale, le poste de directeur de programme qui venait d'être créé. Pour ce qui était de l'orientation vers la demande des activités de la RUTA, il a été expliqué que le Comité directeur de celle-ci, en sa qualité d'organe de décision, était composé de représentants des ministères de l'agriculture des gouvernements participant au programme ainsi que des organismes de financement.